



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Peyrat le Château, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 18 juin 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
16	14	1	15	15	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEONET Antoine, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PETINIOT Maryline, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SALAGNAT Michèle

Membre excusés ayant donné procuration : Marie-France MAZAUD-WITTMANN à Hubert DUMONT-ST-PRIEST

Membres absents : PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : M. Thierry MUZETTE

B012-2026 : Convention d'action spécifique avec le SEHV - Service ESP87

Vu la délibération en date du 16/11/2010 du SEHV précisant les modalités d'intervention et de financement des études énergétiques pour les collectivités adhérentes au service ESP87 ;

Vu la délibération C012-2026 en date du 29/01/26 de la Communauté de communes des Portes de Vassivière portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur la halle des sports intercommunale ;

Il est proposé au vu du lancement du projet de réhabilitation de la halle des sports, d'approfondir ce dossier en mandatant le service ESP87 pour la réalisation d'une étude énergétique de situation thermique dynamique (STD).

Conditions financières :

Les études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions du marché passé par le Syndicat.

La communauté de communes remboursera le Syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement après le solde de ces études.

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16/11/2010. Cette subvention résulte des fonds propres du SEHV et des éventuels partenaires financiers, notamment l'ADEME, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires, la Collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la Collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, au moyen d'un marché qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

Le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

Cette étude pourrait rentrer dans le financement des études de maîtrise d'œuvre (MOE) du programme ACTEE du SEHV pour le lot 4 : « Aide à la maîtrise d'œuvre », si elle est réalisée avant mi-septembre 2026.

Une fois lancée, le bureau d'étude retenu par le SEHV pourrait se joindre aux réunions techniques de la MOE entre la phase esquisse APS et l'APD pour apporter des ajustements sur de nombreux éléments (choix des matériaux, ventilation, brise soleil, bardage etc.).

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energie de la Haute-Vienne pour cette étude et m'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet. Dans le cadre de cette délégation, je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'ils seront connus, les éléments de contenu, prix et délai de cette étude.

Il s'agit d'autoriser M. Le Président à signer la convention préalable à la réalisation de l'étude de situation thermique dynamique (STD) par le Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit **15 voix Pour, décide :**

- d'autoriser M. Le Président à signer la convention préalable à la réalisation de l'étude de situation thermique dynamique (STD) par le Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 1^{er} juillet 2026

Le Président
Vincent ECHASSERIEAU

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : - 6 JUIL. 2026

Publié le : - 6 JUIL. 2026